



Cahier des charges des mémoires de master MEEF

Sommaire

INTRODUCTION	1
DU PROJET AU MÉMOIRE	3
LE PROJET DE RECHERCHE	4
Critères d'évaluation.....	7
Lutte contre le plagiat	8
LE MÉMOIRE DE MASTER	8
Normes générales.....	9
Références bibliographiques.....	10
LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE	11
Composition du jury	11
Valorisation des mémoires.....	11

INTRODUCTION

Tout diplôme de master est défini à la fois par une spécialisation de connaissances et de compétences, et par une formation à et par la recherche. Les masters MEEF de l'Inspé de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique (PUM) au sein de l'université des Antilles (UA), dans le cadre de la mise en place des diplômes nationaux de master et ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif, visent à :

- permettre à chaque étudiant, à partir d'une lecture informée et critique, de se familiariser avec les travaux scientifiques des disciplines et avec les recherches capables d'éclairer sa pratique professionnelle ;
- permettre à chaque étudiant de s'initier à la recherche par la réalisation d'un travail de caractère scientifique individuel ou collectif. Cette dimension fait partie de la formation du futur professionnel afin de lui donner les moyens d'analyser et de faire

évoluer ses pratiques, tout au long de sa carrière, en prenant en compte les évolutions scientifiques et sociétales.

L'arrêté du 27 août 2013 modifié le 24 juillet 2020 précise ainsi que :

- Article 7 : « la formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles » ;
- Article 18 : « dans le cadre du master "MEEF", chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance ».

Selon le référentiel relatif aux objectifs, axes et attendus de formation, annexé à l'arrêté du 27 août 2013 modifié le 28 mai 2019, la formation vise ainsi à former des praticiens réflexifs, capables d'analyser et d'infléchir leur action pour l'améliorer, et de s'engager dans un développement professionnel continu. Cette compétence se fonde sur un étayage scientifique et s'acquiert grâce à plusieurs modalités de formation complémentaires.

Actuellement, l'Inspé de Martinique propose un continuum de formation à la recherche qui se base sur :

- Un cours de méthodologie de la recherche, organisé en 4 modules (un module par semestre) ;
- Des cours d'approfondissement, pilotés par mention ;
- Un dispositif d'accompagnement collectif aux deuxième et troisième semestres (S2 et S3). Il s'agit de l'élément constitutif (EC) « Projet de recherche », commun aux mentions 1^{er} degré (PDG), 2nd degré (SDG), encadrement éducatif (EED). Il permet aux étudiants des parcours qui participent au dispositif de choisir un séminaire de recherche entre ceux proposés par son parcours d'inscription, mais aussi par les autres parcours qui adhèrent à l'initiative. Dans le cadre du séminaire, les étudiants présentent régulièrement leurs avancées, notamment pour le recueil et l'analyse des données et la rédaction de la première partie du mémoire.
- Un dispositif de direction des mémoires, dont l'organisation est pilotée par chaque mention de master. Le directeur du mémoire a le statut d'enseignant-chercheur de l'université des Antilles. Des formes de tutorat sont possibles : dans ce cas, le directeur garantit le projet scientifique de l'étudiant.

Trois scénarios sont alors possibles :

- l'étudiant suit le séminaire de recherche proposé par son directeur de mémoire ou son tuteur ;
- l'étudiant suit un séminaire de recherche, mais son directeur de mémoire ou son tuteur intervient dans un autre séminaire ;
- l'étudiant suit un séminaire de recherche, mais son directeur de mémoire ou son tuteur n'intervient dans aucun séminaire de recherche.

DU PROJET AU MÉMOIRE

Dans ce cadre, le continuum de formation à la recherche par la recherche des masters MEEF de l'Inspé de Martinique est organisé pour permettre une meilleure prise en charge des activités de formation. L'objectif est d'atteindre les résultats suivants.

À la fin du premier semestre (S1), les étudiants connaissent les bases de la démarche scientifique, peuvent faire une lecture critique d'un document scientifique et, surtout, sont capables d'identifier des intérêts de recherche, de dégager des thèmes de travail et de problématiser par rapport au contexte.

À la fin du deuxième semestre (S2), les étudiants ont produit un projet de recherche solide et viable. La thématique et son aspect problématique sont explorés d'une manière détaillée afin de proposer une hypothèse de recherche, des objectifs et une méthodologie clairement définie et, finalement, des résultats attendus (ce même contenu est destiné à alimenter la première partie du mémoire, en S3).

À la fin du troisième semestre (S3), les étudiants ont mis en œuvre leur projet (et réalisé le recueil, l'analyse et l'interprétation des données) et rendent la première moitié du mémoire, constitué des éléments suivants :

- La page de couverture, la déclaration de non-plagiat, le résumé, les mots-clés, l'*abstract*, les *keywords* (ou le *resumen* et les *palabras claves*), le sommaire, l'introduction, l'état de la recherche (la « partie théorique », organisée en chapitres), un chapitre avec la présentation de la démarche de recherche (les objectifs et la méthodologie), un ou plusieurs chapitres avec les premiers résultats obtenus, la conclusion, la liste des références citées et les éventuels annexes.

Note : cette étape doit permettre à l'étudiant de valider définitivement la première partie de son travail (en accord avec son directeur de recherche ou son tuteur) et de présenter les premiers résultats de son étude, afin de vérifier sa démarche « sur le terrain » et d'apporter le soutien et le suivi les plus adaptés.

Pendant le quatrième semestre (S4), les étudiants développent une analyse critique de leur pratique de recherche, terminent leur manuscrit, obtiennent la validation de leur directeur de recherche ou de leur tuteur et déposent le mémoire terminé en vue de la soutenance. Le manuscrit est constitué des éléments suivants :

- La page de couverture, la déclaration de non-plagiat, le résumé et les mots-clés, l'*abstract* et les *keywords* (ou le *resumen* et les *palabras claves*), le sommaire, l'introduction, la première partie (la « partie théorique », organisée en chapitres), la deuxième partie (la « partie empirique », organisée en chapitres), la troisième partie (la « partie réflexive », organisée en chapitres, consacrée à l'analyse de la pratique professionnelle et de recherche), la conclusion, la bibliographie et les éventuelles annexes.

Note : la troisième partie du mémoire, dite « partie réflexive », est une spécificité de certaines formations, dont les masters MEEF. Elle est conçue pour permettre à l'étudiant de montrer sa capacité d'analyser rétrospectivement sa démarche et les compétences acquises, pour en

dégager les points forts et les points faibles (et les limites méthodologiques), mais aussi pour lui permettre d'émettre des propositions et des considérations finales à partir des résultats obtenus. Elle compte autant que les parties dites théorique et empirique, et il est important que l'étudiant ait terminé le recueil des données en S3, afin de pouvoir dédier le début du S4 à ce travail réflexif.

Il ne s'agit pas, ici, d'imposer une structure figée. Il est toujours possible de développer des manuscrits qui suivent un modèle monographique (qui ne sera pas subdivisé en parties : le manuscrit est donc organisé comme une succession de chapitres) ou bipartie (avec une partie théorique et une partie empirique : les réflexions de l'étudiant seront intégrées à la discussion des résultats et aux conclusions. Voir fig. 1). Cependant, la structure tripartie a l'avantage d'identifier clairement où positionner les contenus qui présentent l'état de la recherche (et le cadre théorique de l'auteur), ceux qui présentent la démarche scientifique et les résultats obtenus et, finalement, les réflexions en rapport avec l'analyse de la pratique de recherche.

Structure monographique	Structure en 2 parties	Structure en 3 parties
Introduction et cadre théorique	Introduction	Introduction
Chapitres (1, 2, 3, 4...)	Partie théorique (chapitres)	Partie théorique (chapitres)
Discussion des résultats et conclusion	Partie empirique (chapitres)	Partie empirique (chapitres)
Liste des références bibliographique	Discussion des résultats et conclusion	Partie réflexive (chapitres)
Annexes	Liste des références bibliographique	Conclusion
	Annexes	Liste des références bibliographique
		Annexes

Figure 1. Trois modalités d'organisation d'un mémoire de master MEEF

LE PROJET DE RECHERCHE

Pendant la première année de master (M1), les étudiants développent un projet de recherche dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation, viable et construit à partir d'une démarche scientifique. Il s'agit d'un manuscrit de 15-25 pages de texte (dont une page de couverture, une déclaration de non-plagiat, une table des matières, une table des figures, le texte proprement dit, la bibliographie). Les annexes sont hors-pages et numérotées en chiffres romains (I, II, III, IV...). Le texte proprement dit se compose de :

- Une introduction : en moins de deux pages, elle présente l'importance de la thématique choisie à partir d'une considération de départ, la démarche de recherche et le plan du projet ;

- Une première partie (dite « partie théorique »), organisée en trois ou quatre chapitres (plus ou moins 9-15 pages : entre 3 et 5 pages par chapitre) ;
- Une deuxième partie, organisée en un ou deux chapitres pour présenter l'hypothèse de travail, les objectifs, la méthodologie et la programmation des actions prévues (3-5 pages). Si nécessaire, on peut présenter les considérations éthiques ou décrire des actions parallèles au projet ;
- Une conclusion, consacrée à présenter les résultats attendus et les pistes pour le futur (une demi-page).

La bibliographie (nourrie par des ouvrages « classiques », des articles de recherche, des rapports, des manuels scolaires, des sources non scientifiques, comme les médias ou la littérature...) doit suivre la dernière version des normes bibliographiques de l'*American Psychological Association* (APA), à l'exception du parcours arts plastiques de la mention MEEF 2nd degré (SDG) qui maintient son usage des normes bibliographiques de l'Association française de normalisation (AFNOR – Loi 1901).

Le nombre de pages associées à chaque partie, chapitre ou section, est donné à titre purement indicatif et il a le seul objectif de permettre de faciliter la programmation du travail de rédaction des étudiants. L'important est que la taille finale du manuscrit soit cohérente avec les prévisions du cahier des charges.

Les projets doivent suivre une démarche scientifique et proposer une méthode de travail adaptée et cohérente avec les objectifs choisis. Il existe plusieurs méthodes de recherche (qui sont présentés dans le cadre des EC du S1 et du S2 consacrés à la découverte des outils de recherche) et les étudiants sont libres de choisir la démarche qu'ils considèrent la plus appropriée (voir fig. 2) :

- Expérimentation/évaluation d'un dispositif pédagogique (en général, associé à une méthode de recueil des données en trois étapes : pré-test, test, post-test) ;
- Expérimentation d'un prototype de ressource pédagogique (pré-test, test, post-test) ;
- Enquête auprès d'un groupe (questionnaires, entretiens, ethnographie, observation systématique...) ;
- Systématisation de données (archives, normes, données statistiques).

FIG. 5. – Classement des différentes méthodes de recherche

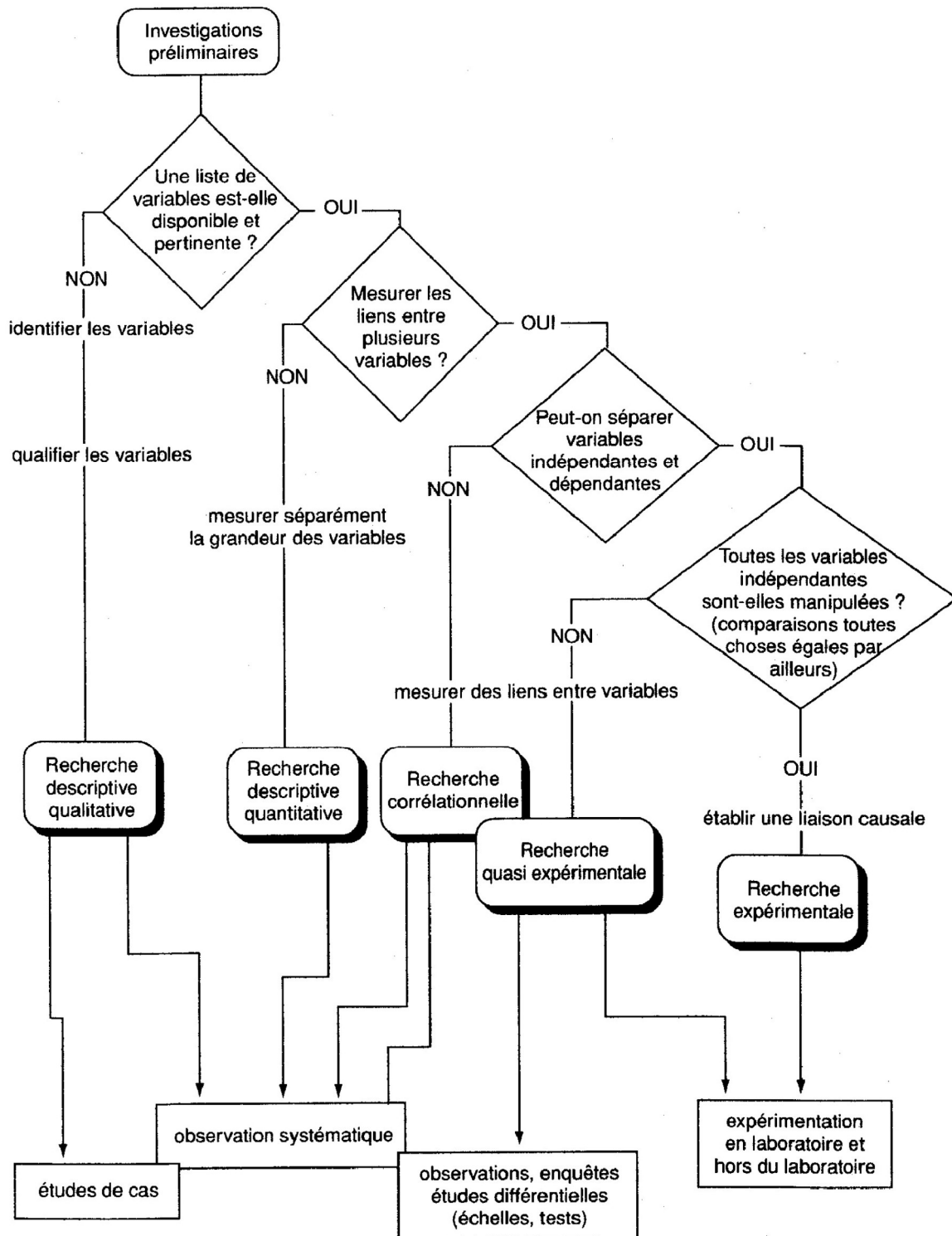


Figure 2. Les démarches de recherche (Delhomme, P., Meyer, T. [1997]. *Les projets de recherche en psychologie sociale* [p.61] Paris : Armand Colin/Masson)

Critères d'évaluation

L'évaluation d'un projet de recherche prend en compte des éléments de forme et de contenu pour identifier les points forts et les points faibles de la démarche choisie et, finalement, déterminer l'acquisition des compétences propres à la construction d'un projet de recherche dans le domaine de l'enseignement, l'éducation ou la formation.

Pour ce qui concerne les éléments formels à évaluer :

- La page de couverture doit respecter la feuille de style de l'Inspé de Martinique (qui suit la charte graphique validée par le conseil de l'institut). Elle indique clairement le nom et prénom de l'auteur, le titre du projet, l'EC ou les EC concernées par l'évaluation, la mention et le parcours d'inscription et l'année universitaire ;
- La déclaration de non-plagiat doit respecter le modèle standardisé de l'Inspé de Martinique. Elle est signée, datée et indique clairement le nom et prénom de l'auteur ;
- Le résumé (moins de 250 mots) décrit clairement et synthétiquement la thématique analysée, sa dimension problématique, les objectifs, la méthodologie et les résultats préliminaires (ou les attendus) ;
- Les mots clés (4 ou 5) respectent les normes des thésaurus les plus reconnus (p.ex. MOTBIUS, TESE-EURYDICE ou UNESCO) ;
- *Abstract* et *key words* ou *resumen* et *palabras clave* : l'étudiant traduit fidèlement en anglais ou en espagnol le résumé et les mots clés. Il est libre de choisir entre une des deux langues proposées. Il est libre aussi de rajouter la traduction du résumé et des mots clés en d'autres langues régionales (en créole, notamment) et étrangères ;
- Le sommaire ;
- Chaque chapitre est associé à son numéro de page et la numérotation des parties, chapitres et sections est cohérente ;
- La table des figures et la liste des sigles et des abréviations (le cas échéant) ;
- Chaque illustration (image, graphique, tableau...) est numérotée en ordre séquentiel et doit être correctement citée dans le texte. En bas de l'illustration, une légende décrit son contenu ;
- On tient compte aussi de la qualité générale de la rédaction et du respect des normes de citation bibliographique, dans le texte et dans la bibliographie.

Pour ce qui concerne le contenu :

- Qualité générale de la première partie : les chapitres sont bien organisés et présentent d'une manière claire la thématique analysée et son importance dans le domaine de la recherche en éducation ; les politiques éducatives, les normes et les dispositifs qui y ont été associés (dans une perspective historique et/ou comparative) ; les auteurs de référence, les ouvrages paradigmatiques et les débats sur la question ;
- Méthodologie : Présentation claire de l'hypothèse, des objectifs et de la méthodologie envisagée (activités, échantillon, recueil des données, analyse des données, partenariats, ressources, programmation...)

Lutte contre le plagiat

L'université des Antilles s'est dotée d'un logiciel dit de détection de similarité, *Compilatio*, en appui à une politique de lutte contre le plagiat. Dans l'objectif de responsabiliser les étudiants et les fonctionnaires stagiaires quant au risque de plagiat, l'Inspé de Martinique a défini une démarche volontariste :

- Formation à ce risque dans tous les cours de méthodologie de la recherche ;
- Mise à disposition du logiciel *Compilatio* pour tous les étudiants et stagiaires.

La démarche de lutte contre le plagiat, validée par le conseil de l'institut le 27 janvier 2021 dans une charte d'utilisation du logiciel *Compilatio*, est la suivante :

« Rédaction du mémoire : période formative. Une analyse de similarité par le logiciel *Compilatio* peut être demandée par tous les étudiants de master MEEF et par tous les stagiaires du DUFAE, dans un objectif de responsabilisation. La demande doit être faite à partir de l'adresse prénom.nom@etu.univ-antilles.fr.

La communication de documents par l'étudiant ou le stagiaire et celle des rapports de l'analyse est réalisée via une adresse électronique dédiée compilatio@inspe-martinique.fr dont l'administration est confiée au service du numérique de l'Inspé, sous l'autorité de la direction de l'institut et avec une garantie de stricte confidentialité.

Dépôt du mémoire : période évaluative. Au moment du dépôt du mémoire, une analyse de similarité est réalisée de façon systématique.

Dans le cas où le taux global de similarité est égal ou supérieur à 15%, le rapport de l'analyse est adressé au tuteur ou au directeur du mémoire afin qu'une discussion ait lieu avec l'étudiant ou le stagiaire. Il convient, en effet, d'analyser de très près les éléments qui composent ce taux global de similarité. Cette analyse conjointe du rapport permet de décider de la suite à donner : maintien du dépôt et de la soutenance, ou bien non. Dans tous les cas, l'étudiant assume sa responsabilité.

Par ailleurs, il est rappelé que, seul, le conseil de discipline de l'établissement a compétence pour qualifier un plagiat et pour prendre les mesures disciplinaires correspondantes. »

LE MÉMOIRE DE MASTER

À la fin de la deuxième année de Master, les étudiants rendent le compte rendu de leur travail de recherche : le mémoire. À la fin du semestre 4, on s'attend à un manuscrit d'au moins 40 pages. Il s'agit d'un document organisé en parties (qui doivent rendre compte du travail théorique, empirique, réflexif) qui sont organisées en chapitres, qui sont à leur tour organisés en plusieurs sections.

Par exemple, ci-après l'organisation d'un mémoire en trois parties principales (Voir fig. 1) :

- Page de couverture ;
- Déclaration de non-plagiat (datée et signée) ;
- Sommaire ;

- Table des illustrations (le cas échéant) ;
- Liste des sigles et des abréviations (le cas échéant) ;
- Introduction (3-5 pages). Présentation de la thématique, de son aspect problématique, de sa pertinence dans le domaine de l'éducation et de la formation... présentation de l'organisation du mémoire ;
- PREMIÈRE PARTIE OU PARTIE THÉORIQUE (15 pages, organisées en 3-5 chapitres) ;
- Titre du premier chapitre (5 pages, organisées en 3-5 sections, donc, chaque section fait 1-2 pages) ;
- Deuxième chapitre (5 pages) ;
- Troisième chapitre (5 pages) ;
- Problématique et hypothèse ;
- DEUXIÈME PARTIE OU PARTIE EMPIRIQUE (15 pages, entre 3 et 5 chapitres) ;
- Population et procédure (5 pages) ;
- Résultats et interprétation (5 pages) ;
- TROISIÈME PARTIE OU PARTIE RÉFLEXIVE (10-15 pages) (p.ex., discussion des résultats, réflexions méthodologiques, pistes pour le futur...) ;
- Conclusions (2-5 pages) ;
- Liste des références bibliographiques ;
- Annexes

Normes générales

Titre : moins de 25 mots.

Résumé et mots clés :

- Le résumé (moins de 250 mots) décrit clairement et synthétiquement la thématique analysée, sa dimension problématique, les objectifs, la méthodologie et les résultats obtenus (ou les attendus) ;
- Les mots clés (4 ou 5), organisés par ordre alphabétique et séparés d'une virgule, respectent les normes des thesaurus les plus reconnus (p.ex. [TESE-EURYDICE](#), MOTBIUS, ou UNESCO) ;

Abstract et key words ou *Resumen et palabras clave* : Ils traduisent fidèlement en anglais ou en espagnol le résumé et les mots clés. L'étudiant est libre de choisir entre une des deux langues proposées. Par ailleurs, il est libre de rajouter la traduction du résumé et des mots clés en d'autres langues régionales (en créole, notamment) et étrangères ;

Texte : Pour le corps du texte et la bibliographie, utiliser de préférence la police Arial (plus inclusive et plus lisible pour les personnes avec des difficultés de lecture ou de vision), taille 12, interligne 1 (éviter les espaces automatiques avant et après le paragraphe). Pour les tableaux, les légendes en bas des illustrations, les notes en bas de page, utiliser la police Arial, taille 10, interligne 1 (éviter les espaces automatiques avant et après le paragraphe). Les marges de la page sont de 2,54 cm (haut, bas, droite et gauche), le texte est justifié.

Le mémoire est organisé en parties. Chaque partie est organisée en chapitres et chaque chapitre sera organisé en sections, numérotés en chiffres romaines (1, 2, 3...). Les titres des parties vont en LETTRES CAPITALES et en gras. Ceux des chapitres vont en gras, ceux des sections vont en *italique et gras* (1.1., 1.2., 1.3., 2.1., 2.2., 2.3., ...). La hiérarchisation des sections est limitée à 2 niveaux maximum (il n'y a pas de sous-sections) :

- Rang 0 (titre de la partie) : CAPITALES + GRAS
- Rang 1 (titre de chapitre) : 1. Gras
- Rang 2 (titre de section) : 1.1. *Italique + gras*

Majuscules : Les noms propres de personnes sont écrits en minuscules (pas en lettres capitales), les majuscules initiales en lettres accentuées si nécessaire. Exemples : Émile et non Emile ; École et non Ecole.

Acronymes et sigles : Ils sont développés au premier emploi. Exemple : *Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) de Martinique est implanté...*

Illustrations. Les illustrations (images, photographies, tableaux, graphiques, schémas...) sont intégrées dans le corps du texte et suivies par une légende (police Arial, taille 10, gras, alignement au centre, interligne 1 sans espaces automatiques avant et après le paragraphe). Pour les tableaux, les graphiques et les schémas, il convient de privilégier une composition monochromatique (noir et blanc ou échelle de gris). Les images et les photographies doivent pouvoir être imprimées en qualité suffisante (min. 300dpi).

Il est recommandé aux auteurs :

- de n'utiliser que la touche retour du clavier [↵] pour changer de paragraphe,
- de ne pas utiliser les tabulations pour créer des alinéas,
- de ne pas utiliser les espaces pour créer des alignements, des retraits,
- de réserver l'italique aux extraits d'entretien, expressions en langue étrangère, termes mis en relief (les citations des autres sources restant en caractère normal, entre guillemets français « xxx »).

Espaces typographiques. On distingue :

- les signes simples ;
 - virgule : pas d'espace avant, espace après ;
 - point : pas d'espace avant, espace après ;
- les signes doubles ;
 - point virgule : espace avant, espace après ;
 - deux points : espace avant, espace après ;
 - point d'exclamation : espace avant, espace après ;
 - point d'interrogation : espace avant, espace après.

Références bibliographiques

À l'exception du parcours arts plastiques de la mention MEEF 2nd degré, tous les autres parcours suivent les normes APA (Voir la dernière version, n 7).

Une référence dans le texte est suivie de la référence bibliographique abrégée (Auteur, année).

Une citation courte est directement insérée dans le texte, entre guillemets français (« xxx »), suivie de la référence bibliographique abrégée (Auteur, année, page).

Une citation longue (deux phrases ou plus) est placée sans guillemets et en retrait du texte, suivie de la référence abrégée (Auteur, année, page). Exemple : (MEN, 2004, p. 32.)

Les extraits d'entretiens sont insérés sans retrait de texte, dans la même police et taille, mais en italique.

Les références complètes correspondantes sont présentées par ordre alphabétique des auteurs en fin de document. Il doit y avoir une correspondance exacte entre les références courtes et la bibliographie de fin de document.

LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

La soutenance du mémoire permet aux étudiants de présenter oralement leur travail de recherche. Elle s'organise en trois moments :

- Introduction (environ 2-3 minutes). Le président du jury identifie et présente le candidat ;
- Présentation orale du candidat (de 15 à 20 minutes), avec ou sans ressources d'appui : par exemple, un diaporama ou une affiche ;
- Échanges avec le jury (environ 20 minutes) ;
- Délibération (environ 5 minutes) : les membres du jury définissent ensemble l'évaluation finale du candidat, la note correspondante, et inscrivent les observations éventuelles sur le procès-verbal de la soutenance. Pour les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 16/20, le mémoire peut être diffusé publiquement par le biais de la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance).
- Communication au candidat des résultats de la délibération et des appréciations du jury (environ 2-3 minutes).

Composition du jury

Le jury de soutenance du mémoire de master MEEF est composé d'au moins trois membres dont au moins un enseignant-chercheur (PR, MCF, ATER) et, si possible, un socioprofessionnel.

Valorisation des mémoires

Les mémoires qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 16/20 et qui peuvent être diffusés publiquement par le biais de la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) sont transmis au Service Commun de Documentation (SCD) de l'université des Antilles, en suivant la procédure indiquée par les responsables du service.

Les travaux les plus remarquables peuvent être valorisés par une participation volontaire à des manifestations de divulgation scientifique (comme le Prix « Mon Mémoire MEEF en 180' ») ou des événements scientifiques ouverts aux jeunes chercheurs (journées d'études et congrès), mais aussi en invitant leurs auteurs à soumettre une version adaptée de leur travail à des revues scientifiques ou de divulgation scientifique (rôle qui correspond, en général, mais pas nécessairement, au directeur du mémoire).